

Direction des Laurentides-Lanaudière



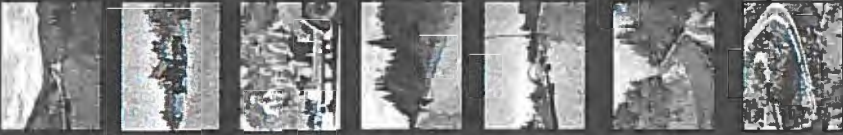
L'acquisition d'immeubles à des fins
gouvernementales par le
ministère des Transports du Québec

Le mandat

- L'acquisition et la libération d'emprises aux fins de construction routière.

Principe :

- Équité dans les règlements
- Ne pas appauvrir ni enrichir les propriétaires des immeubles touchés par l'expropriation



Les procédures

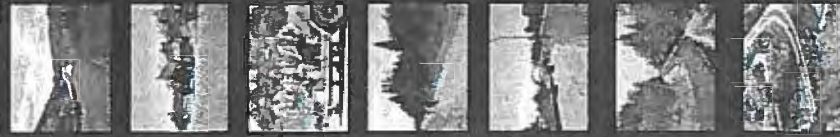
- Acquisition de gré à gré
- Acquisition par expropriation



Direction des Laurentides-Laaudière

Les rencontres

- Rencontre individuelle pour chaque propriétaire
- Information des droits et du processus d'acquisition
- Choix du notaire de l'exproprié
- Service d'expert en évaluation.



Les valeurs de base

- Taux au m², p², l'arpent, l'acre où hectare sont identiques pour tout le projet selon les zones
- Chaque dossier est particulier et non comparable au voisin
- Chaque dossier est ~~commercial~~.



Les bâtiments dans l'emprise



- Achat total
- Déplacement
- Achat d'une propriété comparable.

Direction des Laurentides-Lanaudière

La négociation

- Avec le propriétaire
- Avec l'évaluateur
- Avec l'avocat
- De gré à gré ou expropriation
- Projet d'entente.



Direction des Laurentides-Lanaudière

Conclusion

- Respect des expropriés
- Écoute de leurs demandes
- Situation avant expropriation équivalente après expropriation.



APRÈS = AVANT

Direction des Laurentides-Lanaudière